



# COMMUNE DE GRIES

56, rue Principale - 67240 GRIES

03 88 72 42 62

[mairie@gries.fr](mailto:mairie@gries.fr)

[www.gries.eu](http://www.gries.eu)

Accusé de réception en préfecture  
067-216701698-20251204-25\_01560-DE  
Date de télétransmission : 08/12/2025  
Date de réception préfecture : 08/12/2025

## Extrait des délibérations du Conseil Municipal

### Séance du jeudi 04 décembre 2025 à 18h30 Salle du Conseil - « Maison Commune »

**Conseillers élus :** 23

**Conseillers en fonction :** 20

**Conseillers présents :** 16

**Conseillers représentés :** 2

**Date de convocation :** 27 novembre 2025

*Sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire*

Présents : M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, Mme Fabienne ANTHONY, M. Patrick SIMON, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVÉ, M. Julien ANCKLY, Mme Géraldine FURST, Mme Agnès GUILLAUME, M. Maxime KERN, M. Pierre KOCH, Mme Sabine KROMMENACKER, M. François LAEUFER, Mme Joan MAAGER, Mme Emmanuelle PARISSE, M. Philippe SCHILLING

Absents excusés sans pouvoir : Mme Véronique IFFER, pouvoir à M. Maxime KERN  
Mme Paola DI MICHELE, Mme Michèle NAVÉ

Absente sans pouvoir : Mme Sabrina KIMMICH, Mme Carole METZ

### **Objet : Demande de subvention DETR pour le remplacement du sol de la salle des associations de l'Espace « La Forêt »**

M. le Maire indique que le revêtement de sol de la salle des associations de l'Espace « La Forêt » présente une usure importante avec la présence de nombreux trous causés au cours des dernières années à l'occasion de différentes manifestations festives.

Pour des questions de sécurité des usagers, il convient de procéder au remplacement de ce revêtement.

Le cout global prévisionnel du projet est de 98 391 € HT, soit 118 069.20 € TTC. Il comprend la dépose du revêtement et de la sous-construction existante, la fourniture et la pose d'un revêtement polyvalent et d'une sous-construction sportive, adapté aux pratiques sportives et à des occupations festives, ainsi que la fourniture et la pose d'un nouveau revêtement sur la scène.

La commune sollicite l'attribution d'une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2026 à hauteur de 35 %.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

- |                            |             |
|----------------------------|-------------|
| - ETAT (DETR 35 %)         | 34 436.85 € |
| - CCBZ (fonds de concours) | 25 000.00 € |
| - Commune de Gries         | 58 632.35 € |

*Vu la proposition de la Commission des Finances du 02 décembre 2025,  
Entendues les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire,*

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité, **DECIDE**

- **D'AUTORISER** M. le Maire à solliciter une subvention auprès de l'État, au titre de la DETR 2026, d'un montant de 34 436.85 €,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à solliciter une subvention auprès de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn d'un montant de 25 000 € au titre du fonds de concours 2026,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet.

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Sous-Préfecture le 08 décembre 2025

Publiée ou notifiée le 08 décembre 2025

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,  
Eric HOFFSTETTER



La secrétaire,  
Agnès GUILLAUME

